

DISCOURS prononcé par Mr. DE BEZONS le troisième Février 1643, lorsqu'il fut reçu à la place d'Académicien de M. le Chancelier Séguier, qui était devenu Protecteur de la Compagnie.

MESSIEURS,

Je reçois la faveur que vous me faites, comme une grâce que je n'osais espérer, quoique je la souhaitasse avec passion ; et si mon remerciement ne répond pas à la dignité de votre bienfait, c'est que je ne trouve point de paroles qui ne soient au-dessous de l'obligation que je vous en ai : et que comme les grandes lumières éblouissent, et causent quelquefois l'aveuglement, cette faveur est telle qu'elle me fait concevoir des pensées, que je ne saurais exprimer. J'ai toujours honoré cette Compagnie, et fait très grande-estime de tous ceux qui la composent. Je l'ai considérée comme l'arbitre de la vraie éloquence, et j'ai crû que c'était ici où l'on pouvait rencontrer les règles assurées d'un Art, dont plusieurs autres n'ont que des doutes. L'Académie a eu cet avantage, que sa naissance a été illustre, qu'elle n'a point attendu sa réputation de la suite des années ; et que comme les rivières qui sont navigables dès leur source, son origine a été aussi fameuse que son progrès. Il n'y y a point eu d'intervalle entre son commencement et sa perfection. Et certes, MESSIEURS, il était impossible que les fondements de cet édifice ne fussent pas aussi nobles qu'ils ont été, puisqu'ils avaient été posés par celui à qui vous êtes redevables de votre établissement. Ce juste estimateur des choses, savait que l'on n'acquerrait pas moins de gloire par les Lettres que par les armes, et que la science de persuader les hommes n'était pas moindre que celle de les vaincre, parce que l'une est l'ouvrage de la force, et l'autre l'ouvrage de la raison. Il avait donné à cette Compagnie un éclat, que les ennemis de la vertu croyaient que sa mort lui ferait perdre mais l'autorité de son nouveau Protecteur et la bienveillance particulière dont il l'honore, vous doivent assurer que ces mauvais augures demeureront sans effet, et que votre gloire, au lieu de souffrir de la diminution par la perte commune, se conservera toute entière sous la faveur d'une si avantageuse protection. Pour moi, MESSIEURS, puisque je me rencontre le premier à y prendre place depuis ce changement, je voudrais pouvoir répondre à l'opinion que votre bonté vous a fait concevoir de moi : mais j'espère d'acquérir parmi vous les qualités qui me manquent, et que j'y devrais apporter ; et j'attends beaucoup plus de vos enseignements et de votre exemple, que vous ne devez attendre de mon industrie et de mes soins. Ce que je vous puis promettre, est une sincère affection, et une assiduité la plus exacte qu'il me sera possible ; car quand mon devoir ne m'obligerait pas à venir prendre part à vos exercices et à votre travail, mon utilité et ma satisfaction m'y convieraient trop agréablement pour m'en dispenser ; et je ne suis pas assez ennemi de mon bien et de mon contentement, pour négliger les occasions de profiter dans une si belle École, et de recueillir les fruits de l'honneur que vous me faites de m'admettre en une société si douce, et qui me donne une liaison si étroite avec tant de personnes de mérite, et à qui je veux rendre toute ma vie toute sorte de déférences et de services.